

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2018 – 20H00

L'an deux mil dix-huit, le trente et un du mois d'octobre à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois d'octobre.

**Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 6**

- M. Jean DIDIER, Maire
- M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- M. Pierre PERSONNET, Conseiller
- Mme. Solange GRAND, Conseillère
- M. André BONNET, Conseiller
- M. Pierrick VIAL, Adjoint au maire

**Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 1**

- M. Michel BRUN, Adjoint au maire, donne procuration à M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire

**Etaient absent non excusé : 1**

- M. Denis FALCOZ, Maire délégué

**Membres en exercice : 7**

## Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu précédent.....	2
2. Tarifs CCAS hiver 2018/2019.....	2
3. Postes saisonniers garderie .....	3
4. Validation tarifs forfait saison promo 2018/2019.....	4
5. Transfert de la compétence « équipements culturels » .....	4
6. Tarif droit de place au marché hebdomadaire .....	5
7. Tarif Transport sanitaire de personne .....	5
8. Décisions modificatives budgets.....	6
A. Décision modificative N°2 – Budget DSP domaine skiable .....	6
B. Décision modificative N°2 – Budget principal .....	7
C. Décision modificative N°2 – Budget assainissement .....	8
9. Désignation Dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » .....	9
10. Question diverses .....	9

## 1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	x
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 2. Tarifs CCAS hiver 2018/2019

La commission enfance et jeunesse du 13 septembre 2018 a validé les tarifs suivants pour la saison hiver 2018/2019 :

Tarifs Halte-garderie 3 mois-6ans – Centre de loisirs 4-12ans HIVER 2019 du 23 Décembre 2018 au 30 Avril 2019		
FORMULES + de 6 ans (fermé le dimanche)	1 SEANCE	5 JOURS
Mes petits Matins 9h00 – 12h00	13 €	52 €
Ma Grande Matinée 9h00 – 13h30	20 €	78 €
Mon Après-Midi 13h30 – 17h30	19 €	73 €
Ma P'tit Journée 10h00 – 16h00 OU 11h00 – 17h00	24 €	89 €
Ma grande Journée 9h00 – 17h30	28 €	114 €
Ma P'tite Pause au centre de loisirs 9h00- 11h00 ou 11h00 – 13h00 Ou 13h00 – 15h00 ou 15h00 – 17h00 A partir de 4 ans	10 € → à l'unité	
Enfants de moins de 6 ans/halte-garderie	Prestation de Service Unique sur justificatif → n° allocataire CAF	

Tarifs HIVER 2019 du 23 Décembre 2018 au 30 Avril 2019			
Halte-garderie – Centre de loisirs – Mairie d'Albiez-Montrond			
ENFANTS HORS DEPARTEMENT DE LA SAVOIE			
FORMULES	1 SEANCE	5 JOURS	6 JOURS
Mes petits Matins 9h00 – 12h00	18 €	70 €	82 €
Ma Grande Matinée 9h00 – 13h30	25 €	94 €	110 €
Mon Après-Midi 13h30 – 17h30	24 €	92 €	106 €
Ma P'tit Journée 10h00 – 16h00 OU 11h00 – 17h00	30 €	124 €	148 €
Ma grande Journée 9h00 – 17h30	38 €	150 €	174 €
Ma P'tite Pause au centre de loisirs 9h00- 11h00 ou 11h00 – 13h00 Ou 13h00 – 15h00 ou 15h00 – 17h00 A partir de 4 ans	12 € → à l'unité		
Tarif Horaire : Uniquement moins de 4 ans / adaptation	8 €		

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à la majorité de ses membres les tarifs proposés pour la saison d'hiver 2018/2019.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

### 3. Postes saisonniers garderie

La commission enfance et jeunesse du 13 septembre 2018 a validé le recrutement du personnel saisonnier pour l'hiver 2018-2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le recrutement de 5 contrats saisonniers à temps plein pour occuper le poste d'adjoint d'animation à compter du 24 décembre 2018 jusqu'au 30 mars 2019 rémunéré au mieux à l'échelon 5 de la grille indiciaire grade Adjoint d'animation territorial et dans le cadre du régime indemnitaire de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à la majorité de ses membres le recrutement de 5 contrats saisonnier à temps plein pour occuper le poste d'adjoint d'animation.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

#### 4. Validation tarifs forfait saison promo 2018/2019

La société SSDS propose au Conseil Municipal de valider les tarifs suivant concernant les forfaits saison promo (en vente en ligne) :

**Jusqu'au 15 octobre 2018 : 215 € pour un adulte et 130 € pour un enfant.**

**Du 16 octobre au 30 novembre 2018 : 220 € pour un adulte et 137 € pour un enfant.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres de valider ses tarifs pour les forfaits saison promo.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

#### 5. Transfert de la compétence « équipements culturels »

Monsieur le Maire expose qu'au terme de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a été créée par délibération en date du 18 janvier 2017.

Dans sa séance du 20 juin 2017, la CLECT a désigné Monsieur Dominique JACON Président et Monsieur Marc TOURNABIEN Vice-président.

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 18 septembre 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence « équipements culturels ».

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport adressé par Monsieur le Président de la CLECT.

Ce rapport fait l'objet d'un document joint en annexe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 18 septembre 2018 joint à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote des conseillers									
Pour	5	X		X	X	X	X		
Contre	0								
Abstention	2							X	X
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 6. Tarif droit de place au marché hebdomadaire

Considérant la demande de commerçants non sédentaires fréquentant le marché hebdomadaire de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un nouveau tarif qui favorisera l'abonnement au marché hebdomadaire d'Albiez-Montrond. Ce tarif est fixé à 17€ le mètre linéaire à partir de la saison 2018/2019.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres de valider ce nouveau tarif à 17€ le mètre linéaire.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 7. Tarif Transport sanitaire de personne

Afin d'assurer l'acheminement des blessés du bas des pistes vers une structure médicale adaptée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de partenariat pour la saison 2018/2019 avec les sociétés suivantes :

- Roux « Ambulances de Maurienne » au tarif de 185€
- Rémy Rol et Fils au tarif de 184€
- Société Vanoise au tarif de 198€
- Saf au tarif de 56,80€ TTC par minutes
- SDIS

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de partenariat pour la saison 2018/2019 avec ces sociétés.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 8. Décisions modificatives budgets

### A. Décision modificative N°2 – Budget DSP domaine skiable

Les crédits nécessaires aux remboursements des emprunts liés à l'activité des remontées mécaniques avaient été prévus sur le budget annexe DSP. Les emprunts n'ayant pas encore été affectés à ce budget annexe en 2018, ils seront supportés par le budget communal avant une affectation sur le budget annexe en 2019.

Il convient donc d'annuler les crédits ouverts pour le remboursement des emprunts sur le budget annexe DSP afin de disposer des crédits nécessaires au budget communal qui portera en 2018 la totalité des emprunts (commune et remontées mécaniques).

Il en est de même pour les dotations aux amortissements qui ne seront pas réalisées en 2018 sur le budget annexe en attendant l'affectation des immobilisations du domaine skiable sur le budget dédié en 2019. Les crédits ouverts pour les dotations aux amortissements en 2018 (écritures d'ordre) sont par conséquent annulés.

L'annulation de ces dépenses permet au budget annexe de reverser au budget principal un excédent de 344 000 €, mobilisé dans le budget principal pour couvrir les remboursements de dette.

		Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
66	6611 : Intérêts de la dette		-181 000 €
042	6811 : Dotations aux amortissements		-370 000 €
67	67441 : Excédent reversé au budget principal	+344 000 €	
023	023 : Virement à la section d'investissement	+90 000 €	

		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
77	774 : Subvention du budget principal		-117 000 €

		Dépenses d'investissement	
Chapitre	Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
16	1641 : Capital des emprunts		-340 000 €

		Recettes d'investissement	
Chapitre	Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	1314 : Subvention commune		-60 000 €
040	28138 : Dotations aux amortissements		-370 000 €

021	021 : Virement de la section de fonctionnement	+90 000 €	
-----	--	-----------	--

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres d'approuver les mouvements constituant la décision modificative n° 2 au budget des remontées mécaniques de l'exercice 2018, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## B. Décision modificative N°2 – Budget principal

Suite à l'annulation des remboursements d'emprunt sur le budget annexe DSP domaine skiable, les crédits nécessaires à la prise en charge de ces remboursements sont intégrés par la présente décision modificative. Les crédits nécessaires au refinancement de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (N°1224373), renégocié avec l'établissement concerné sont également intégrés pour un montant de 16 600,48 € (écriture d'ordre équilibrée en dépenses et recettes).

Chapitre	Article	Dépenses de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
65	657364 : Prise en charge du déficit budget DSP domaine skiable		-117 000 €
65	657364 : Prise en charge du déficit budget assainissement	+11 500 €	
66	6611 : Intérêts de la dette	+100 000 €	
67	673 : Titres annulés	+101 000 €	
022	022 : dépenses imprévues	+110 000 €	
023	023 : Virement à la section d'investissement	+121 899,52 €	
042	6682 : intérêts de réaménagement d'emprunt	+16 600,48 €	

Chapitre	Article	Recettes de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
77	774 : Excédent budget DSP domaine skiable	+344 000 €	

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
16	1641 : Capital des emprunts	+ 210 000 €	
204	2041641 : Subvention d'équipement budget DSP domaine skiable		-60 000 €
204	2041641 : Subvention d'équipement budget assainissement		-11 500 €

Chapitre	Article	Recettes d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
021	021 : Virement de la section de fonctionnement	+121 899,52 €	
040	1641 : Emprunts	+16 600,48	

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres d'approuver les mouvements constituant la décision modificative n° 2 au budget principal de l'exercice 2018, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

### C. Décision modificative N°2 – Budget assainissement

Les crédits nécessaires au refinancement de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (N°1209648), renégocié avec l'établissement concerné sont également intégrés pour un montant de 11 446,13 € arrondi à 11 500 € (écriture d'ordre équilibrée en dépenses et recettes).

Chapitre	Article	Dépenses de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
042	6682 : intérêts de réaménagement d'emprunt	+11 500 €	

Chapitre	Article	Recettes de fonctionnement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
74	747 : Subvention du budget principal	+11 500 €	

Chapitre	Article	Recettes d'investissement	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
13	1314 : Subvention commune		-11 500 €
040	1641 : Emprunts	+11 500 €	

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à la majorité de ses membres d'approuver les mouvements constituant la décision modificative n° 2 au budget assainissement de l'exercice 2018, s'équilibrant en dépenses pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 9. Désignation Dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- les sapins, décorations de Noël et illuminations de fin d'année,
- les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année,
- les repas des aînés, des bénévoles, des agents communaux;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Vu l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales, valide les caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » cité au-dessus.

Vote des conseillers									
Pour	7	X		X	X	X	X	X	X
Contre	0								
Abstention	0								
		DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET. A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 10. Question diverses

Séance levée à 21h05

Monsieur Le Maire,

Jean DIDIER



Monsieur le Maire  
DIDIER Jean

